

SECTION EUROPÉENNE

2nd STHR

A la rentrée de septembre 2018, votre enfant aura la possibilité de suivre dans notre lycée les enseignements de section européenne en anglais.

1-A qui s'adresse cette section européenne ?

À des élèves qui ont démontré des aptitudes en langues étrangères au collège et **qui ont un désir réel de s'investir dans cette formation**, tant en terme de dynamisme en classe que de travail personnel.

Attention : **Il ne s'agit pas du tout de cours de soutien** pour des élèves ayant des difficultés en anglais.

Les candidats seront sélectionnés par une commission qui examinera **les bulletins de 3ème**.

2-En quoi consiste la section européenne ?

De la seconde à la terminale, les élèves inscrits en section européenne bénéficient, en plus de l'horaire d'enseignement réglementaire en 2nde, de :

- **1h hebdomadaire avec le professeur de DNL** (discipline non linguistique = service/hébergement) dispensée en anglais.
- **1h hebdomadaire d'approfondissement** de l'anglais avec le professeur de langue.

Au baccalauréat, l'épreuve de cette option est orale et le candidat peut obtenir son diplôme avec une « mention européenne » reconnue au niveau européen.

3- Pourquoi choisir la section européenne ?

- pour améliorer ses compétences en langues.
- pour acquérir de nouvelles connaissances grâce à des cours de service/hébergement en anglais.
- pour élargir son horizon et approfondir sa connaissance culturelle du monde anglophone.
- pour se préparer à la mobilité professionnelle, par exemple en tirant le meilleur parti des stages de 4 mois en BTS s'ils ont lieu à l'étranger.

Le Proviseur



Je soussigné Monsieur/Madame*-----souhaite que mon fils/ ma

filles*-----soit inscrit(e) en section européenne anglais à la rentrée 2018. Je m'engage à fournir les bulletins de 3ème.

*rayer la mention inutile

Signature :